

APIJ

MASSD

MARCHÉ PUBLIC GLOBAL SECTORIEL
POUR LA CONCEPTION, CONSTRUCTION,
ET L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON
D'ARRÊT DE SEINE-SAINT-DENIS (93)

E17

NOTE RELATIVE AUX ESPACES EXTERIEURS

Offre finale
18 Février 2022



RR&A
RECHEN ET ROBERT & ASSOCIES
ARCHITECTES-URBANISTES

bérim

Diagobat
ENVIRONNEMENT

oteis



SOMMAIRE

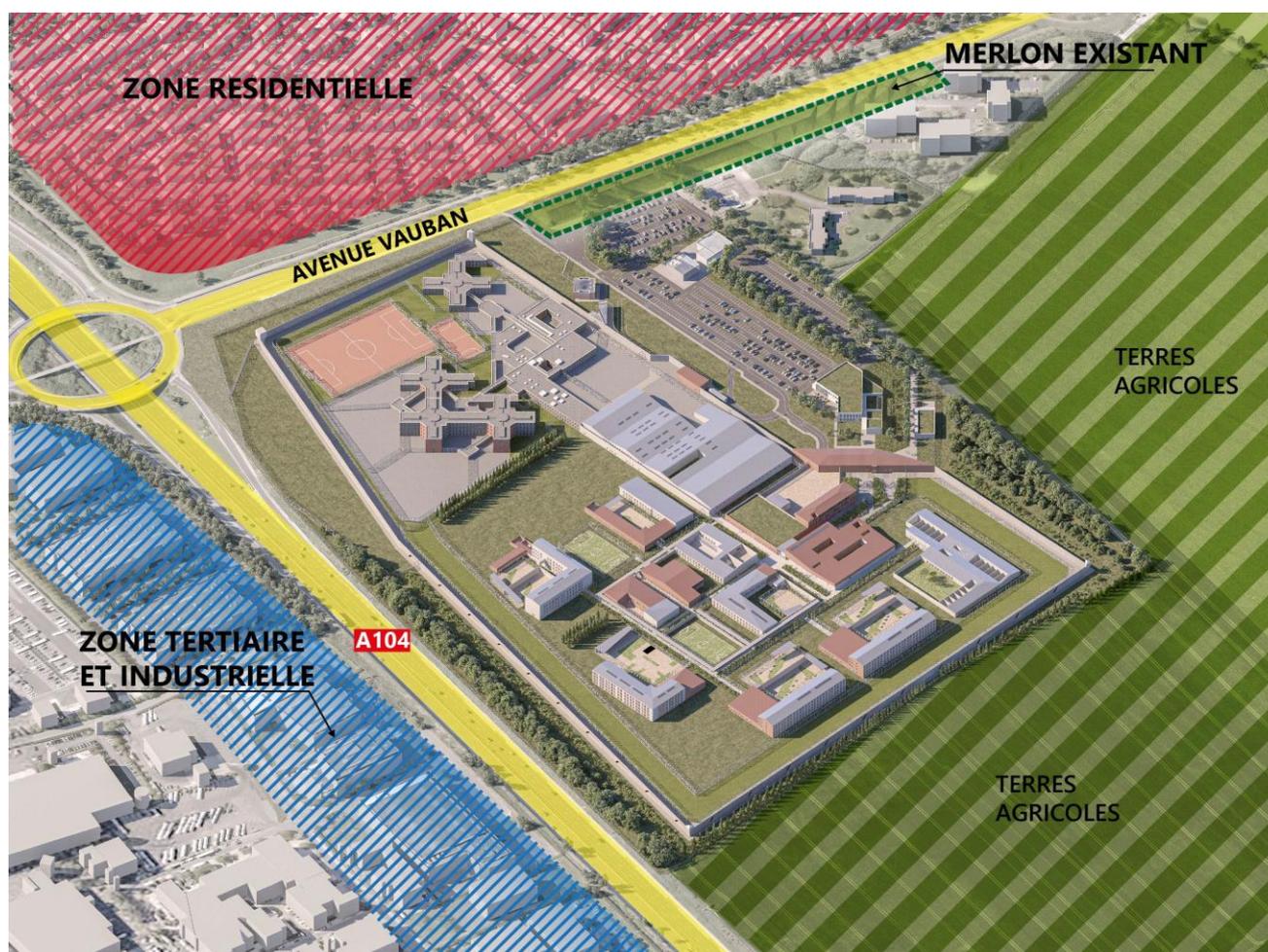
1	LE DOMAINE	4
	1.1.1 Le contexte paysager	4
	1.1.2 L'insertion paysagère.....	5
	1.1.3 Ouverture, fermeture et cadrage	5
	1.1.4 Les étapes de la séquence d'approche	6
2	LES ESPACES A L'INTERIEUR DE L'ENCEINTE	7

1 LE DOMAINE

1.1.1 Le contexte paysager

Le site actuel est déjà un site pénitentiaire. Ses limites par rapport à l'A104, la RD et les constructions résidentielles au Nord existent et sont à préserver dans leur équilibre de limite/protection, notamment avec le merlon paysager entre l'avenue Vauban et le site.

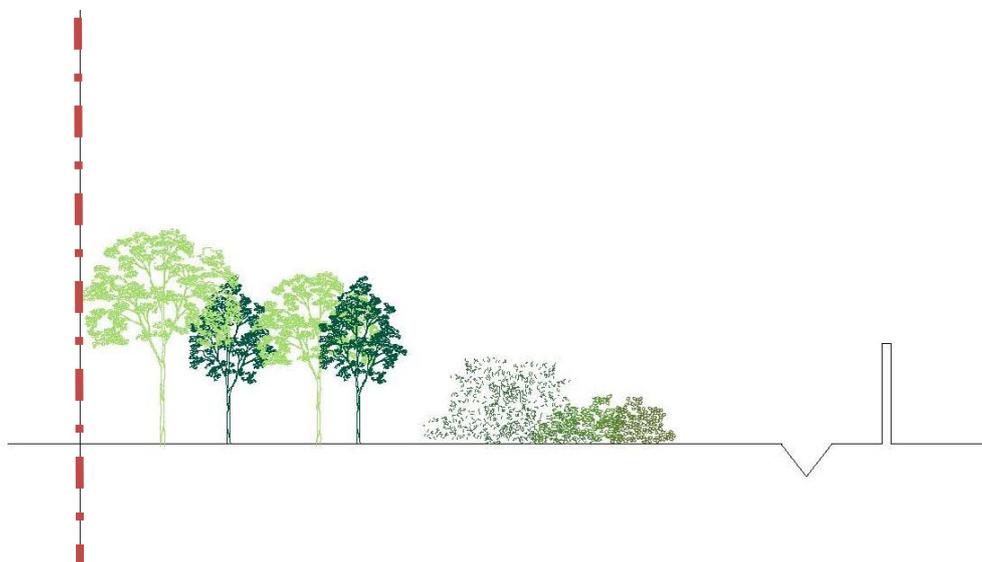
L'extension se positionnera plus à l'Est du site, en gagnant et repoussant la limite avec les terres agricoles dans un contexte où les proximités avec les tissus urbains sont moins problématiques. Mais cette extension, cette amplification du domaine pénitentiaire, est à envisager avec ce qu'il pourra donner à voir à l'échelle du grand paysage et, notamment, avec les reculs depuis les espaces agricoles mais aussi de l'autoroute et des espaces tertiaires et industriels au Sud.



1.1.2 L'insertion paysagère

La silhouette urbaine du projet s'inscrit dans la continuité de la maison d'arrêt de Villepinte. Le recul des terres agricoles, et par la même occasion du grand paysage, nécessite de recréer une interface entre tissu habité et tissu cultivé.

- Une grille de peupliers borde l'interface Sud et marque la limite du site. Le long de l'autoroute, elle crée une anamorphose qui laisse entrevoir le domaine dans la dynamique du déplacement et fait alterner des vues cadrées et une sensation de densité boisée qui filtre le regard des automobilistes. Ainsi, depuis l'A104, la perception bien que proche laisse voir principalement un grand parc arboré.
- Un filtre végétal progressif, composé d'arbres à hautes tiges puis d'arbustes vers le mur d'enceinte, permet de créer une ceinture végétale dense dans le respect des exigences de sûreté en milieu carcéral et de ne pas faire masque aux vues des miradors.



1.1.3 Ouverture, fermeture et cadrage

Une gestion hiérarchique des espaces hors enceinte permet au projet d'affirmer son statut de domaine dans le site.

L'écran boisé, dessiné par l'anamorphose des peupliers et le sous-bois existant, sert d'ancrage au bâti. À l'image d'une structure classique de domaine, l'espace planté protège et met à distance les espaces hors du site.

Ces bois périphériques sont constitués de peupliers, d'arbres issus du site (T30/35) (T20/25) et d'arbres tiges (T14/16) créant un premier effet visuel qui sera conforté par des jeunes plants avec le temps.

Le modelage des espaces extérieurs du site suit l'axe Est-Ouest qui marque la transition entre espace construit et espace cultivé.

Une décomposition du site se lit à l'échelle du domaine :

- Au Nord et au Sud, le filtre végétal progressif composé d'un premier front d'arbres à hautes tiges puis en second plan, une haie arbustive champêtre persistante composée d'aubépines, chèvrefeuilles ou encore amélanchiers ;
- À l'Est, le mur d'enceinte est accompagné par des plantations arbustives afin de ne pas gêner la surveillance des miradors vers les terres agricoles.



1.1.4 Les étapes de la séquence d'approche

L'accès au site se fait par l'Ouest depuis l'avenue Vauban.

Le parti pris de conception est de marquer différentes séquences d'accès à l'établissement : autant de seuils et d'étapes pour accompagner la transition entre le monde extérieur et celui du milieu carcéral.

Ces seuils sont marqués par :

- Le merlon paysager existant
- L'axe Est-ouest, guidé par un alignement d'arbres, ouvrant la perspective sur l'extension de la maison d'arrêt et la porte d'entrée principale du site de Tremblay.

Ces seuils sont constitués d'arbres de grande taille (T20/25), à terme seront de grande envergure.

La voie d'accès Est-Ouest guide vers l'entrée au site : d'un côté elle est tenue par le mur d'enceinte, de l'autre par les parkings paysagers visiteurs et personnels.

La composition du parvis participe à la gestion des flux :

- La séparation des flux visiteurs et personnels se fait naturellement par les accès spécifiques et permet à chaque circuit de bénéficier des cadrages, perspectives et des ambiances des grands axes paysagers.
- Une séparation des flux piétons, liés aux espaces de parvis, de celui des voitures en périphérie.

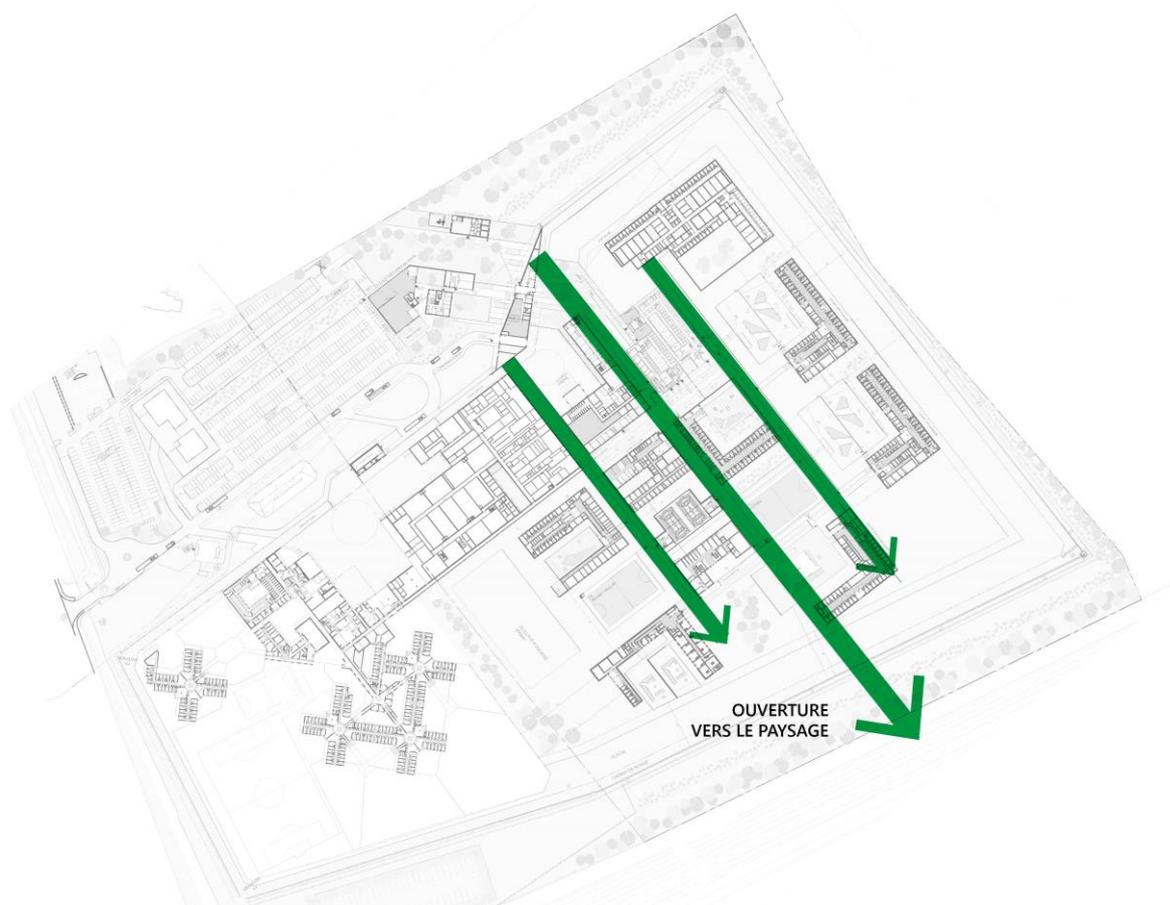
Sur la séquence véhicules, l'axe Est-Ouest isole le parking des visiteurs de celui du personnel avec une rangée d'arbres qui forme une limite noble et naturelle.

2 LES ESPACES A L'INTERIEUR DE L'ENCEINTE

Le parti pris paysager est d'offrir une expérience de stimuli sensoriels à l'intérieur de l'enceinte du centre pénitentiaire.

La construction de soi et son rapport à l'autre nécessite une attention particulière à la variété des ambiances et d'environnements. Le travail paysager sert la volonté d'introduire un rapport à la nature dans le milieu carcéral. Cette volonté se manifeste dans différents éléments du site :

- **Les perspectives paysagères Nord-Sud** sont issues des axes directeurs du plan de masse. Elles sont renforcées par des bandes plantées et se lisent tels des mails paysagers.



- **La cour d'honneur** est ponctuée par des arbres qui soulignent la prestance de sa fonction et dialoguent avec le rythme des façades à l'ordonnement vertical. Un parcours sensoriel accompagne le cheminement vers le cœur du site avec des îlots fleuris qui délimitent le flux principal. Le revêtement de sol est en continuité du jardin « avant ».



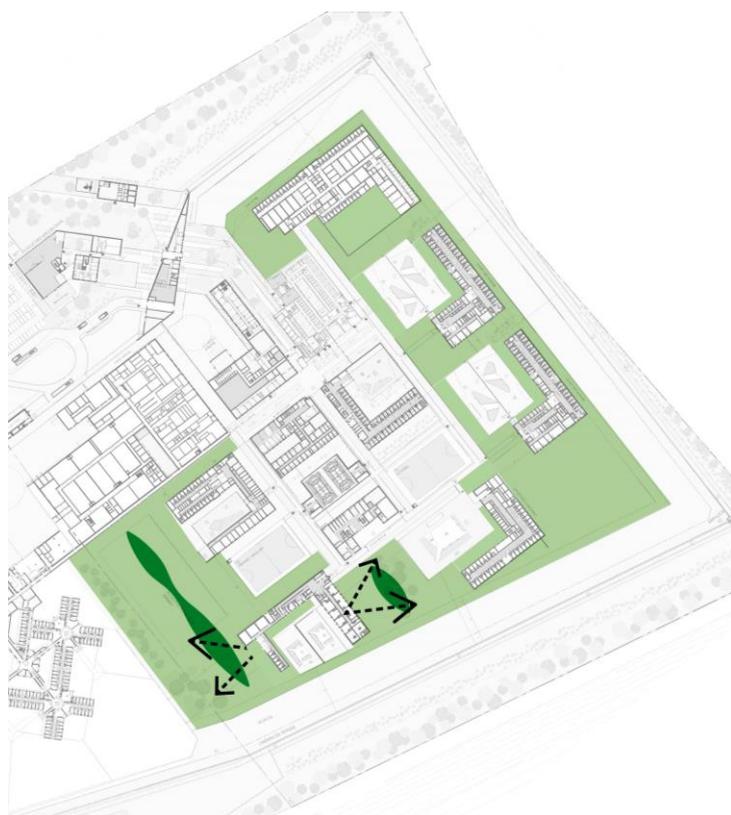
- **Le « carrefour »** se trouve en détection juste après le PCD. Il dirige les flux vers l'Ouest la maison d'arrêt de Villepinte, les ateliers et les quartiers femmes et mineurs, vers l'est les quartiers d'hébergements hommes. Cette circulation est soulignée par une bande plantée de type prairie fleurie. Il est aménagé en enrobé de teinte gris clair, matériau pérenne et répondant aux exigences du site.



- **Les prairies diffuses**, faites de prairies rustiques et fleuries, construisent le vide pour créer une unité végétale et paysagère au cœur d'un plan structuré et aéré. Elles sont la base végétale du projet dans laquelle émergent les bâtiments.

Ces prairies seront composées de fleurs bisannuelles ou de flores spontanées, tel un jardin en mouvement. Adaptées à des zones de grandes superficies, les prairies permettent un gain de temps dans l'entretien des espaces verts. Les plantes sont laissées libres avec des fauches tardives. Elles permettent ainsi d'atteindre un objectif de restauration de la biodiversité. Une tonte différenciée permettra également une gestion des espaces verts dans un souci écologique, tout en offrant une économie de temps et d'énergie.

De part et d'autre du quartier des femmes, des arbres à hautes tiges et des cyprès sont plantés à plus de 6m des façades afin de le protéger des effets de covisibilité depuis le site de Tremblay et du quartier confiance.



- **Les cours des quartiers** permettent d'avoir toujours une perception végétale dans un espace dédié à la déambulation. Ces espaces sont essentiellement minéraux, au caractère singulier dédié à la dimension humaine et la rencontre. La position des cours, au cœur des quartiers d'hébergement formant un L, mettent à distance les quartiers d'hébergement de la circulation principale.

Lorsque la configuration du plan de masse le permet, des haies dites défensives – car épineuses – sont plantées entre la façade des hébergements et la cour de promenade afin de créer un filtre visuel, dans le respect des contraintes de sûreté.



Berberis Thunbergii

Mahonia aquifolium

Pyracantha

Les cours de promenade sont traitées en enrobé et sont agrémentées d'espaces paysagers. Des bancs, un terrain de pétanque et du mobilier fixe de pique-nique complètent l'ensemble afin d'apporter un lieu de détente pérenne. Ces choix de matériaux offrent pérennité et compatibilité avec les principes de sûreté pénitentiaire.



- **La réserve foncière** est une prairie rustique. Un jardin temporaire trace des futures extensions sur le site. C'est un espace de contemplation dans l'attente d'un aménagement particulier. Il est bordé de cyprès.